



Sarah Chougnet-Strudel et Joannice Lacemon remportent le premier concours des « EAT de demain »

Le 20 janvier 2020 se sont déroulées les épreuves de la première édition du Prix « EAT de demain ».

Le jury, présidé par Laurent Petit, a désigné Sarah Chougnet-Strudel et Joannice Lacemon en tant que lauréats.



Le jury du premier concours des « EAT de demain »

Le concours a été lancé par l'association éponyme présidée par **Laurent Trochain** ; il est destiné à mettre en avant les personnes souhaitant créer leur

entreprise autour des métiers de bouche.

Pour cette première édition, c'est le chef triplement étoilé **Laurent Petit** qui a présidé le jury d'évaluation des projets des finalistes, composé de professionnels de la restauration et partenaires du prix « EAT de demain ».

Lors du « Grand oral » du lundi 20 janvier 2020, les finalistes devaient défendre leur projet en public et devant le jury ; ils disposaient pour cela de 45 minutes chacun. Ils devaient également préparer une bouchée salée froide et une bouchée sucrée froide, à faire déguster par le jury.

L'équipe de Laurent Petit a distingué le duo composé de **Sarah Chougnet-Strudel et Joannice Lacemon** pour leur projet de restaurant « **BAY** ».

Les deux entrepreneurs remportent également une dotation de 21 330€, à la fois en numéraire et en accompagnement par des professionnels.



Sarah Chougnet-Strudel et Joannice Lacemon